

# PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2025-2030 de la Métropole de Lyon



Objectif zéro déchet !

Novembre 2024

# Sommaire

## 1. Introduction générale

- 1.1. Qu'est-ce que la prévention des déchets ?
- 1.2. Qu'est-ce que l'économie circulaire ?
- 1.3. Quel est le cadre législatif ?
- 1.4. Quels enseignements du PLPDMA #1 ?
- 1.5. Quelles recommandations de l'évaluation du PLPDMA #1 ?

## 2. Synthèse du diagnostic et chiffres-clés

- 2.1. Données territoriales
- 2.2. Données sur le périmètre déchet
- 2.3. Rôles de la métropole sur la prévention des déchets

## 3. Le pré programme d'action 2025-2030

- 3.1. La mobilisation des acteurs
- 3.2. Démarche d'élaboration du PLPDMA #2
- 3.3. Gouvernance du projet
- 3.4. Architecture et thèmes du PLPDMA #2
- 3.5. Zoom sur les 12 orientations du programme
- 3.6. Le projet 2025-2030 selon les cibles

# 1/ Introduction générale

*« Le meilleur déchet est celui qui n'existe pas », enjeu central de la prévention des déchets*

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Introduction générale (1 sur 5)

### Qu'est-ce que la prévention des déchets ?

La prévention est définie au sens de l'article 3 de la Directive 2008/98/CE comme « les mesures prises avant qu'une substance, une matière ou un produit ne devienne un déchet, et réduisant la quantité de déchets, y compris par l'intermédiaire du réemploi ou de la prolongation de la durée de vie des produits, les effets nocifs des déchets produits sur l'environnement et la santé humaine, ou la teneur en substances nocives des matières et produits ». Dès lors que le déchet est apparu, on entre dans la gestion des déchets.

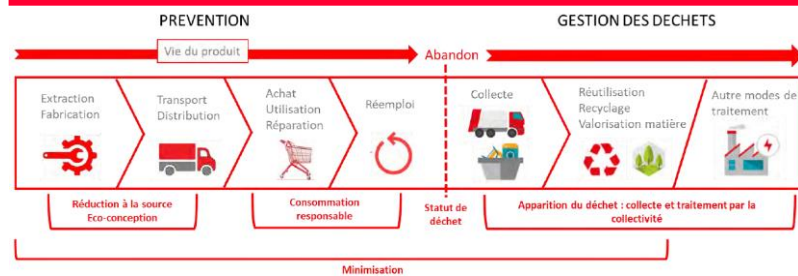
La prévention est également présentée comme prioritaire dans la hiérarchie des modes de gestion des déchets aussi bien au niveau européen que français.

Un **Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés** est un document de planification territoriale obligatoire depuis le 1er janvier 2012, règlementé par le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015, qui en précise le contenu et les modalités d'élaboration.

**Élaborer un Programme Local de Prévention des Déchets signifie :**

1. Constituer une Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES) ;
2. Établir un état des lieux du territoire ;
3. Définir des objectifs de réduction à atteindre ;
4. Définir les mesures et actions à mettre en œuvre, dimensionnées (au niveau technique, moyens humains et financiers) et accompagnées d'objectifs ;
5. Elaborer un calendrier prévisionnel de mise en œuvre ;
6. Définir des indicateurs de suivi ;
7. Formaliser le projet de PLPDMA et le présenter en CCES pour avis ;
8. Arrêter le projet de PLPDMA par l'exécutif ;
9. Soumettre le projet de PLPDMA au grand public ;
10. Recueillir les avis, les intégrer si nécessaire et adopter le PLPDMA ;
11. Mettre à disposition du grand public le projet adopté ;
12. Suivre, manager régulièrement les actions du programme ;
13. Réunir au moins 1 fois par an la CCES afin de mesurer l'état d'avancement du programme et présenter un bilan ;
14. Mettre à disposition du grand public le bilan annuel ;
15. Le réviser de manière partielle ou totale au bout de 6 ans.

### Limite entre prévention et gestion des déchets



### Les déchets concernés : les déchets ménagers et assimilés



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Introduction générale (2 sur 5)

### Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

La gestion des déchets ne peut plus se réduire à une conséquence du modèle de production actuel. Le modèle linéaire qui va directement de l'utilisation d'un produit à sa destruction épuise les ressources, et leur utilisation doit dorénavant être pensée en amont en intégrant le cycle de vie du produit.

Selon l'ADEME, l'économie circulaire peut se définir comme un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien être des individus.



Figure : les 7 piliers de l'économie circulaire (source : ADEME)

### L'économie circulaire repose sur 3 domaines d'action ainsi que sur 7 piliers associés :

- Offre des acteurs économiques : extraction/exploitation et achats durables, éco-conception (produits et procédés), écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité ;
- Demande et comportement des consommateurs : consommation responsable (achat, consommation collaborative, utilisation), allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation, réutilisation) ;
- Gestion des déchets : recyclage (matière et organique).

Ce modèle repose ainsi sur la création de boucles de valeur positives à chaque utilisation ou réutilisation de la matière ou du produit avant destruction finale. La gestion des déchets constitue ainsi une simple étape de la boucle cycle de vie / matière du produit. Les actions de prévention quant à elles concernent les deux tiers des piliers de l'économie circulaire puisqu'elles peuvent agir sur les étapes d'approvisionnement durable jusqu'à l'allongement de la durée d'usage.

Les pouvoirs publics, via les 50 mesures proposées dans la *Feuille de route pour une économie 100% circulaire* (FREC) publiée en avril 2018, comptent passer d'un modèle économique linéaire « fabriquer, consommer, jeter » à un modèle circulaire qui intégrera l'ensemble du cycle de vie des produits, de leur écoconception à la gestion des déchets, en passant bien évidemment par leur consommation en limitant les gaspillages..

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Introduction générale (3 sur 5)

### Quel est le cadre législatif ?

Depuis 2012, les démarches territoriales de prévention des déchets sont passées d'un dispositif volontaire et contractuel à un cadre essentiellement légal.

#### Des objectifs réglementaires

##### Loi anti-gaspillage et économie circulaire du 10/02/2020 (dite loi « AGEC »)

Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation et de réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Les mesures phares sont les suivantes :

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010
- Réduire le gaspillage alimentaire, d'ici 2025, de 50 % par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la distribution alimentaire et de la restauration collective et, d'ici 2030, de 50% par rapport à son niveau de 2015 dans les domaines de la consommation, de la production, de la transformation et de la restauration commerciale
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040
- Introduire une consigne mixte pour réemploi et recyclage
- Rendre le tri plus efficace grâce à un logo unique, des modalités de tri et une harmonisation de la couleur des poubelles
- Fin de l'élimination des invendus
- Augmenter les sanctions en cas de manquement à l'interdiction du gaspillage alimentaire
- Créer des fonds pour le réemploi avec plus de 50 millions d'euros chaque année
- Appliquer un indice de réparabilité et tendre vers un indice de durabilité
- Favoriser la réparation et l'utilisation des pièces détachées
- Mettre en place une collecte gratuite des déchets triés du bâtiment

##### L'ordonnance du 29 juillet 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi « AGEC » du 10 février 2020 et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire.

Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de déchets ménagers et assimilés faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.

##### Le PRPGD Auvergne-Rhône-Alpes (SRADDET)

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019. L'objectif principal en termes de prévention est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031.

Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités,
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- Le développement de l'utilisation de changes lavables,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub,
- L'éco-tourisme,
- La promotion de l'eau du robinet,
- L'encouragement aux démarches de systèmes de management environnemental,
- La sensibilisation des activités économiques à l'impact économique de la prévention.

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Introduction générale (4 sur 5)

### Quel est le cadre législatif ?

#### Une approche désormais plus large que la seule prévention des déchets

La prévention des déchets est un volet prioritaire et essentiel de l'Économie Circulaire et cet élargissement se manifeste notamment via des stratégies « Zéro déchet ».

En 2015, la Métropole a été retenue à un Appel à Projet « Territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) » du Ministère de l'écologie, traduit par l'engagement à mettre en œuvre un projet politique intégré concernant la prévention et la gestion des déchets, dans une dynamique d'économie circulaire.

#### L'engagement de la Métropole de Lyon

La Métropole est engagée de longue date dans la prévention des déchets, marquant sa volonté de construire une politique en synergie avec les enjeux nationaux et locaux.

#### En 2009 : Le plan de développement du compostage individuel

Qui s'est décliné autour des 3 types de compostage.

#### En 2010 : Le Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD)

2010 – 2015 qui a permis de réduire de 7% les **OMA** avec un passage de 320 à 298 kg/hab./an de 2009 (année de référence) à 2015.

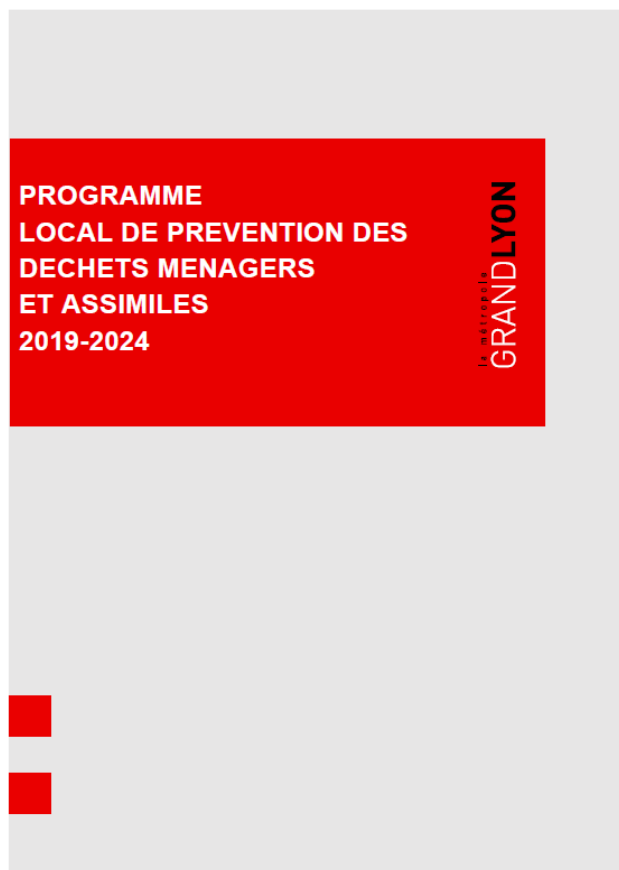
Au terme du PLPD fin 2015, la Métropole a poursuivi ses actions de prévention notamment à travers différents dispositifs et outils : cadres d'achat spécifiques sur le compostage et la lutte contre le gaspillage alimentaire, le développement des donneries au sein des déchèteries, des soutiens d'acteurs associatifs dans le cadre du plan d'éducation au développement durable, et de la mise en réseau d'acteurs du territoire.

#### En 2019 : Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés #1 (PLPDMA #1)

2019 – 2024 qui a permis une baisse de 5% des **DMA** passant de 370 kg/hab. en 2019 à 350 kg/hab. en 2023.

La Métropole a adopté le 30 septembre 2024 son **Plan Zéro Plastique pour la promotion du réemploi et la suppression des plastiques à usage unique** sur son territoire en partenariat avec l'association Zero Waste France.

Ce plan Zéro Plastique s'inscrit dans une démarche volontaire, s'appuyant sur des schémas et plans métropolitains, notamment le schéma directeur déchets, le schéma général eau potable et le schéma directeur d'assainissement ainsi que le schéma de promotion des achats responsables. Il vise d'une part à valoriser les actions déjà réalisées par la Métropole et ses partenaires, en cohérence avec les obligations réglementaires et d'autre part à les généraliser et les massifier, en fédérant l'ensemble des initiatives publiques (communes, établissements publics) et privées autour du réemploi et de la suppression des plastiques à usage unique.




**85%** 

La très grande majorité des emballages plastiques ne sont pas recyclés (85%) ou sont abandonnés dans l'espace public et peuvent polluer les milieux aquatiques.

**22 kg**

C'est la quantité de déchets plastique liés aux emballages ménagers consommée chaque année par les habitants de la Métropole de Lyon.

En France, c'est 4,8 millions de tonnes par an qui sont consommés, dont 46 % sont des emballages. 

**5 g**   
de plastique par semaine

Une personne ingère en moyenne 5 grammes de plastique par semaine, soit l'équivalent d'une carte de crédit.



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Introduction générale (5 sur 5)

### Quels enseignements du PLPDMA #1 ?

Une baisse de 5% des DMA passant de 370 kg/hab. en 2019 à 350 kg/hab. en 2023.

- Cette baisse permet de quasiment atteindre l'objectif du PLPDMA #1 : 350 kg par rapport aux 347 kg/hab./an visés en 2023 (l'objectif du PLPDMA#1 était une baisse d'1,5 point en % par an par rapport à 2019, ici la baisse constatée est d'environ 1,25 point en % par an).
- Cette baisse permet de dépasser l'objectif de la loi AGEC : 350 kg par rapport aux 355 kg/hab./an visés en 2023 (l'objectif de la loi AGEC est une baisse de 15 % en 2030 par rapport à la valeur de 2010).
- Cette baisse ne permet pas encore d'atteindre l'objectif du SDD : 350 kg par rapport aux 338 kg/hab./an visés en 2023 (l'objectif du SDD est une baisse de 25 % en 2030 par rapport à la valeur de 2022).
- L'essentiel de cette baisse et de ses variations sont le fait de 2 facteurs combinés et externes au PLPDMA #1 : une tendance à la baisse des déchets produits observée depuis une dizaine d'années, ainsi que la période de COVID-19.
- On estime que les actions du PLPDMA #1 ont permis d'éviter directement la production d'environ 4 000 tonnes de déchets lors de l'année 2023, année d'aboutissement du programme, soit environ 3kg/hab./an. Au regard de la baisse constatée de 20 kg/hab./an entre 2019 et 2023, on peut estimer qu'environ 15 % de cette baisse est liée aux actions du PLPDMA #1.
- L'essentiel des tonnes évitées par le PLPDMA #1 qui ont pu être estimées **sont liées aux dispositifs de soutien au compostage individuel et compostage partagé**. À noter, les bornes à déchets alimentaires qui ont massivement été déployées et mises en avant ne participent pas à la réduction des DMA, car leurs déchets sont collectés au même titre que les autres déchets.
- D'autres actions expérimentales du PLPDMA #1 telles que les accompagnements de familles (changes lavables, zéro déchet) ont un très grand potentiel de réduction de déchets, mais celles-ci ont concerné un public trop réduit ou ont bénéficié d'une communication trop faible pour pouvoir entraîner une baisse significative de déchets à l'échelle du territoire.

*Note : en se focalisant sur les tonnages directement évités, cette estimation n'inclut pas les autres effets indirects et à plus long terme du PLPDMA en termes de changement de comportement des acteurs et habitants du territoire.*

### Quelles recommandations de l'évaluation du PLPDMA #1 ?

Les Grand-Lyonnais, usagers du service, produisent trop de déchets, notamment par rapport aux objectifs nationaux. Les causes de ce problème sont nombreuses et complexes et dépassent largement les capacités de transformation de la Métropole seule.

En voici les recommandations à prendre en considération pour le PLPDMA 2025-2030

1. Expliciter les causes à traiter prioritairement à partir de la méconnaissance de la production de déchet et des solutions existantes sur le territoire
  - Identifier les gestes prioritaires à travers une combinaison flux / publics / temporalité pour être efficace
  - Cibler des groupes spécifiquement définis : usagers professionnels assimilés, communes, organisateurs d'événements, autres relais expérimentaux
4. Cibler les principaux flux d'évitement : Déchets alimentaires, Emballages, déchets hygiéniques et textiles
5. Poursuivre le soutien aux acteurs locaux de la prévention et aux porteurs de solutions
6. Clarifier et étendre les marges de manœuvre en matière de communication métropolitaine auprès du grand public
7. Poursuivre l'animation d'une gouvernance ouverte et transparente
8. Poursuivre l'effort de suivi général des actions à l'échelle du PLPDMA.



## **2/ Synthèse du diagnostic et chiffres-clés**

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Synthèse du diagnostic et chiffres-clés (1 sur 4)

### La Métropole de Lyon compte 1 416 545 habitants répartis sur 58 communes.

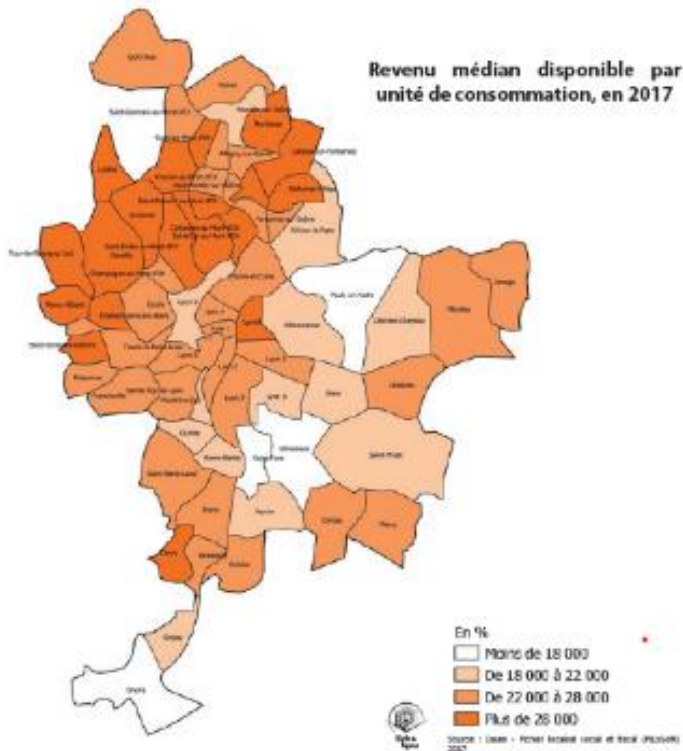
La Métropole de Lyon figure parmi les métropoles les plus dynamiques de France sur le plan démographique. La croissance démographique se poursuit à un rythme soutenu, mais on remarque une légère inflexion sur la période 2014-2020 (moyenne +0,7% / an) , par rapport à la période précédente (+1,1% par an sur la période 2009-2014).

La population est jeune : en 2020, les tranches d'âges 15-29 ans et 30-44 ans représentent 44% de la population.

### Un habitat majoritairement collectif et des disparités territoriales à prendre en compte

15,7% de la population est en situation de pauvreté (niveau de vie inférieur à 60% du revenu médian disponible français)

La pauvreté segmente le territoire: on observe une fracture sociale entre l'est et l'Ouest.



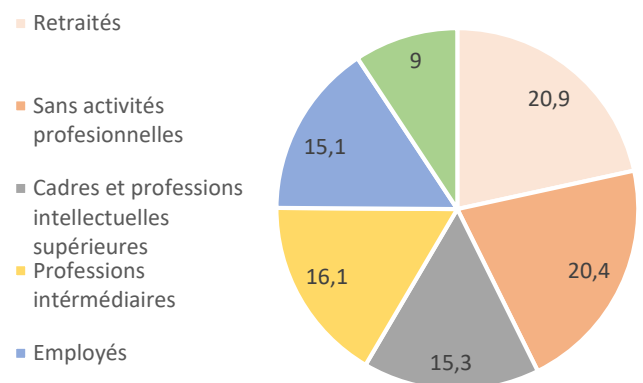
• 13 communes de la Métropole présentent des taux de pauvreté supérieurs à la moyenne métropolitaine, majoritairement situées à l'est et au sud.

• En revanche, les inégalités de revenus au sein des communes sont élevées dans les territoires les plus aisés (arrondissements centraux de Lyon, nord-ouest de la Métropole).

### Des catégories socio-professionnelles très diverses

On observe un certain équilibre entre les catégories socio-professionnelles, avec une forte proportion de professions intermédiaires, cadres et employés.

Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle, Métropole de Lyon (en %)



Il faut souligner la forte présence étudiante : le territoire est le 2nd pôle universitaire de France en 2020 180 000 étudiants, dont 13% internationaux

### Une forte attractivité touristique

Quelques chiffres :

- 8,4 millions de nuitées en 2022
- 2<sup>ème</sup> ville française pour l'accueil de congrès
- 1,5 millions de visiteurs dans les musées de la métropole de Lyon

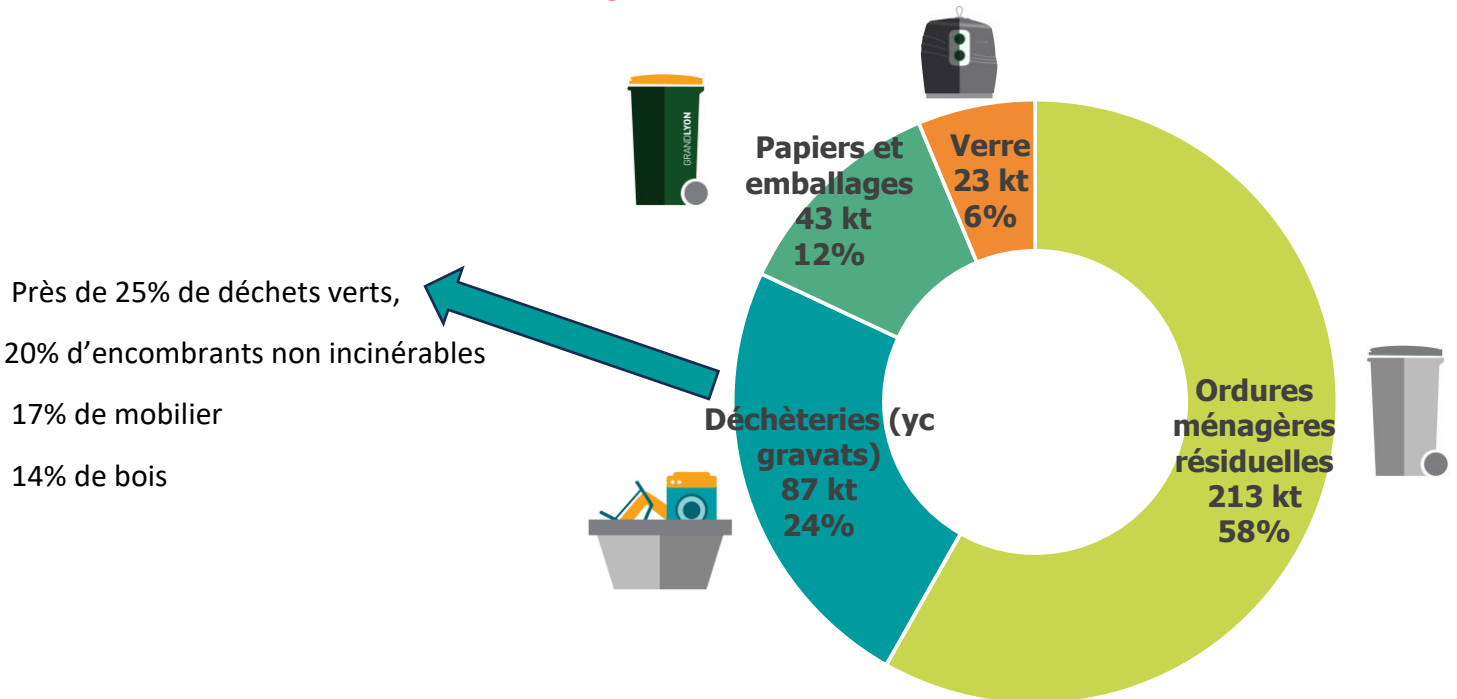
Cela traduit un enjeu fort de consommation hors foyer et de gestion des déchets lors des événements sur l'espace public, et donc des cibles particulières en matière de réduction des déchets, à la fois pour sensibiliser la population et pour mener des actions de réduction des déchets dans l'offre de produits à consommer.

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Synthèse du diagnostic et chiffres-clés (2 sur 4)

### Les déchets ménagers et assimilés collectés en 2023

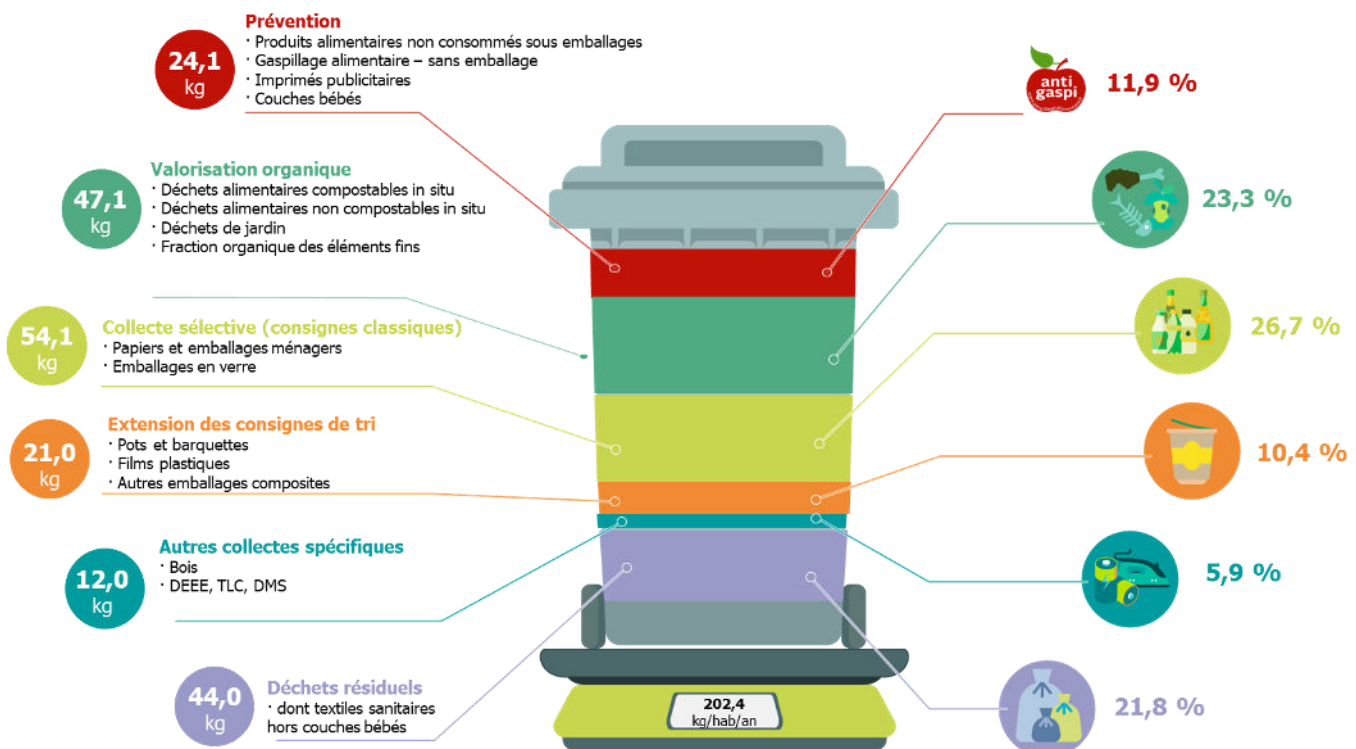
Une collecte de 366 000 t, soit 370 kg/habitant.



La collecte des DMA, hors gravats, a diminué de 11% depuis 2010

### La caractérisation des ordures ménagères résiduelles

La campagne de caractérisation des OMr 2023-2024 permet de visualiser où concentrer les efforts de prévention.



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Synthèse du diagnostic et chiffres-clés (3 sur 4)

### Une production inférieure aux références nationales, régionales et urbain dense

La production de déchets ménagers et assimilés (hors gravats) pris en charge par la Métropole représente 475 495 tonnes en 2023 (production la plus basse depuis 2013) soit l'équivalent de **334,1 kg/hab/an**.

Sur les seize dernières années (2007-2023), la production de déchets suit une pente descendante : la production a baissé de 25% depuis 2007.

### Focus sur le flux OMr

La production d'ordures ménagères résiduelles (OMR) sur le territoire représente 288 095 tonnes en 2023, soit l'équivalent de **202,4 kg/hab/an**. Ce gisement est en diminution quasi-constante depuis 2007 (284,1 kg/hab/an), à raison de 2%/an en moyenne sur la période. Il est passé sous le seuil des 230 kg/hab/an en 2015, et se rapproche en 2023 du seuil des 200 kg/hab/an. Cependant, comme le présente l'infographie en page précédente, les caractérisations menées en 2023-2024 ont mis en évidence que 90% des OMR pourraient être évités par des actions de prévention.

### Focus sur les collectes sélectives

La production de collecte sélective équivaut à 90 896 tonnes en 2023 soit 63,8 kg/hab/an, dont **41,5 kg/hab de papiers-emballages** et **22,4 kg/hab de verre**.

La production papiers-emballages est en légère diminution (-12% depuis 2012). L'extension des consignes de tri (mise en place en 2020) ne compense pas cette diminution globale. Il faut également noter qu'en 2023, le taux de refus de tri est de 36%, ce qui signifie que seuls 27kg/hab ont été correctement triés. Concernant le verre, la tendance 2007-2021 est à la hausse (+6 kg soit +33% entre 2007 et 2021), mais se retrouve en diminution depuis 2022.

### Une collecte de déchets alimentaires en cours de déploiement



Ces déchets sont soit :

- Traités in situ par compostage individuel ou collectif
- Collectés en apport volontaire sur les zones denses.

En 2024, un test de composteurs grutables a eu lieu sur 2 communes.

### Focus sur les apports en déchèterie

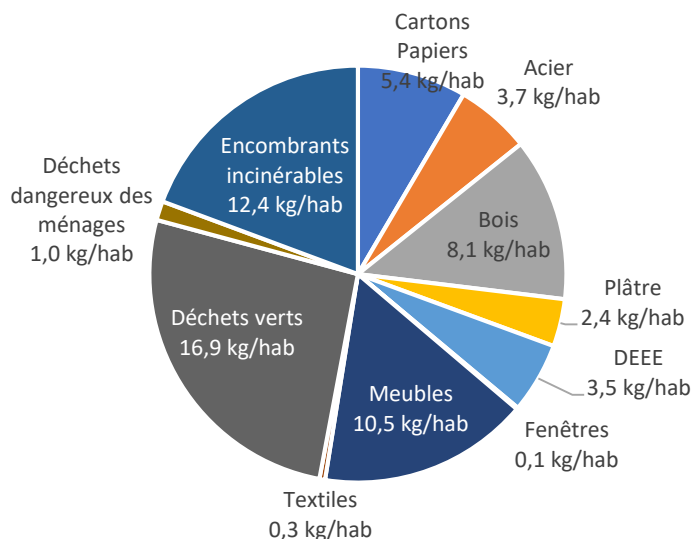
Les tonnages collectés en déchèteries (hors gravats) représentent 91 658 tonnes en 2023 soit 64,4 kg/hab/an.

La production est restée stable sur la période 2008 -2021 et a diminué en 2023 sur l'ensemble des flux déposés (déchets verts, mobilier, encombrants...).

4 flux représentent 75 % des tonnages :

- Les déchets verts, pour 26% soit 17 kg/hab en 2023
- Les encombrants, pour 19% soit 12 kg/hab
- Le mobilier, pour 16% soit 10 kg/hab
- Le bois, pour 13% soit 8,1 kg/hab

Composition des déchets apportés en déchèterie (kg/hab/an) en 2023



### Focus sur les autres collectes

En complément des déchèteries « classiques », d'autres collectes sont mises en place par la Métropole : collecte des sapins, déchèteries mobile, collecte ponctuelle de déchets verts en apport volontaire, etc... En 2023, ces dispositifs ont collecté 1,0 kg/hab, dont 0,8 kg de déchets verts.

En 2023, les donneries de la Métropole implantées sur les déchèteries ont permis de collecter 342 tonnes.

La collecte des textiles est réalisée sur le territoire par des opérateurs privés (majoritairement associations), qui organisent la collecte, le tri et la valorisation des textiles. 4 700 tonnes de textiles ont été collectées en 2022, dont 4 260 tonnes hors déchèterie.

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

## Synthèse du diagnostic et chiffres-clés (4 sur 4)

### Les rôles de la métropole sur la prévention des déchets

Une panoplie de démarches est mise en œuvre par la métropole pour répondre aux enjeux de réduction des déchets auprès des différents publics : accompagnement, mise en réseau, soutien technique et financier, communication,...

- Relayer/Mettre à disposition des ressources/retours d'expériences pour s'inspirer mais aussi mettre en avant les initiatives
- Instaurer des dispositifs dédiés sur le plan matériel et humain (ex : favoriser / mettre en place des sites de compostage partagé - acquisition du matériel et AMO sur l'accompagnement)
- Accompagner et conseiller les porteurs de projet, les mettre en relation
- Soutenir les initiatives émanant d'acteurs sur un plan financier lorsqu'elles concordent avec la politique publique
- Communiquer sur les actions menées par les acteurs et par la collectivité
- Former/Accompagner les acteurs du territoire à la réduction des déchets (commune, habitant, entreprises, établissements scolaires, organisateurs d'évènements...)
- Instaurer des rencontres annuelles entre les acteurs du territoire pour échanger sur les pratiques (animation de réseau)
- Enquêter sur les pratiques de prévention des déchets pour les valoriser et s'inspirer
- Faire pression sur les plans techniques et/ou politique à l'échelle régionale, nationale et européenne pour créer des conditions favorables à la réduction des déchets

#### Un rôle triple pour guider les actions de prévention des déchets :

- **Acteur** : être exemplaire en tant que producteur de déchet
- **Partenaire** : co-construire des actions aux côtés d'acteurs du territoire
- **Relais** : diffuser les actions et initiatives

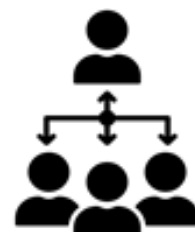
#### Illustration avec 2 exemples :

##### \* Opération de broyage des déchets verts (ex : commune)

- Acteur : prise en compte dans le fonctionnement des services de la commune (espaces verts)
- Partenaire : détermination conjointe d'opération de broyage pour le grand public aux côtés de la métropole
- Relais : information des actions auprès des acteurs de la commune

##### \* Réduction et gestion des déchets lors d'évènements (ex : association)

- Acteur : prise en compte en tant qu'organisateur d'évènement
- Partenaire : détermination conjointe d'actions sur la thématique aux côtés de la métropole
- Relais : information des actions auprès des acteurs de la commune



# 3/ Programme d'actions pluriannuel 2025-2030



objectif  
**zéro**  
déchet!

A simple line drawing of a hand with the index finger pointing towards the word 'zéro' in the text above.



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Le contenu

Le décret du 10 juin 2015 fixe précisément le contenu du plan d'actions qui doit comporter notamment :

- Les objectifs de réduction des déchets ménagers et assimilés ;
- Les mesures à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs, avec :
  - L'identification des collectivités, personnes ou organismes auxquelles elles incombent ;
  - La description des moyens techniques, humains et financiers nécessaires ;
  - L'établissement d'un calendrier prévisionnel de leur mise en œuvre ;
  - Les indicateurs relatifs à ces mesures ainsi que la méthode et les modalités de l'évaluation et du suivi du programme.

Le programme d'actions a été élaboré en tenant compte des gisements prioritaires et des grandes idées structurantes émergeant des groupes de travail menés avec les acteurs du territoire concernés par la prévention des déchets.

## La mobilisation des acteurs

La Métropole de Lyon a fait le choix d'organiser des groupes de travail thématiques en juin 2024 afin de co-construire le programme d'actions avec les acteurs du territoire et rendre sa mise en œuvre plus opérationnelle et efficace.

### Des « GTs thématiques »

- Le 3 juin : Communication (1)
- Le 4 juin : Seconde vie des produits
- Le 6 juin : Limitation des emballages
- Le 13 juin : Limitation des déchets alimentaires et résidus végétaux
- Le 18 juin : Autres pratiques de consommation sur le zéro déchet
- Le 24 juin : Communication (2)

### Pour un process dynamique dès l'élaboration du PLPDMA

- 287 participants
- 30 heures d'intelligence collective
- 59 partenaires présents dont 12 communes
- 131 contributions / actions proposées et intégrées

## Les éléments fondamentaux ressortis des GTs thématiques

### Communication et Sensibilisation

- Culture commune zéro déchet, mettre en avant les arguments sur la santé et la facilité
- Rôle de la formation

### Déchets alimentaires et résidus végétaux

- Maintien de la dynamique pour le compostage citoyen
- Implication des communes sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Prévention des résidus végétaux

### Seconde vie des produits

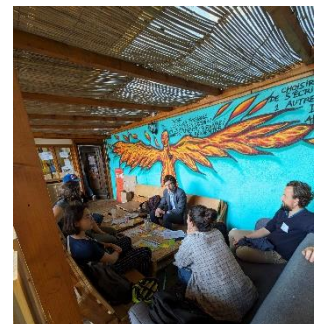
- Multiplication des lieux de collecte, d'apport e de vente pour le réemploi
- Soutien aux acteurs actuels et futurs
- Rendre visible les solutions de seconde vie

### Emballages

- Travail étroit avec le tissu économique pour faire émerger de nouvelles pratiques et solutions
- Massifier les solutions de réemploi pour qu'elles deviennent une norme
- Réduction des plastiques à usage unique

### Autres pratiques de consommation

- Former et informer les professionnels sur l'hygiène durable





# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Un PLPDMA #2 qui s'inscrit dans la continuité ...

Un PLPDMA #2 qui s'inscrit dans la continuité du PLPDMA #1, en réponse aux différents objectifs réglementaires nationaux et locaux, et **imbriqué dans le Schéma Directeur Déchets (SDD) métropolitain 2030**.

Le PLPDMA doit s'inscrire pleinement dans la trajectoire et les objectifs fixés par le **Schéma Directeur Déchets (SDD)** de la Métropole de Lyon adopté en juin 2022.

Ce dernier vise notamment **deux objectifs majeurs** :

=> Réduire la production des déchets ménagers et assimilés par an et par habitant soit environ -90 kg/habitant

-25%

-50%

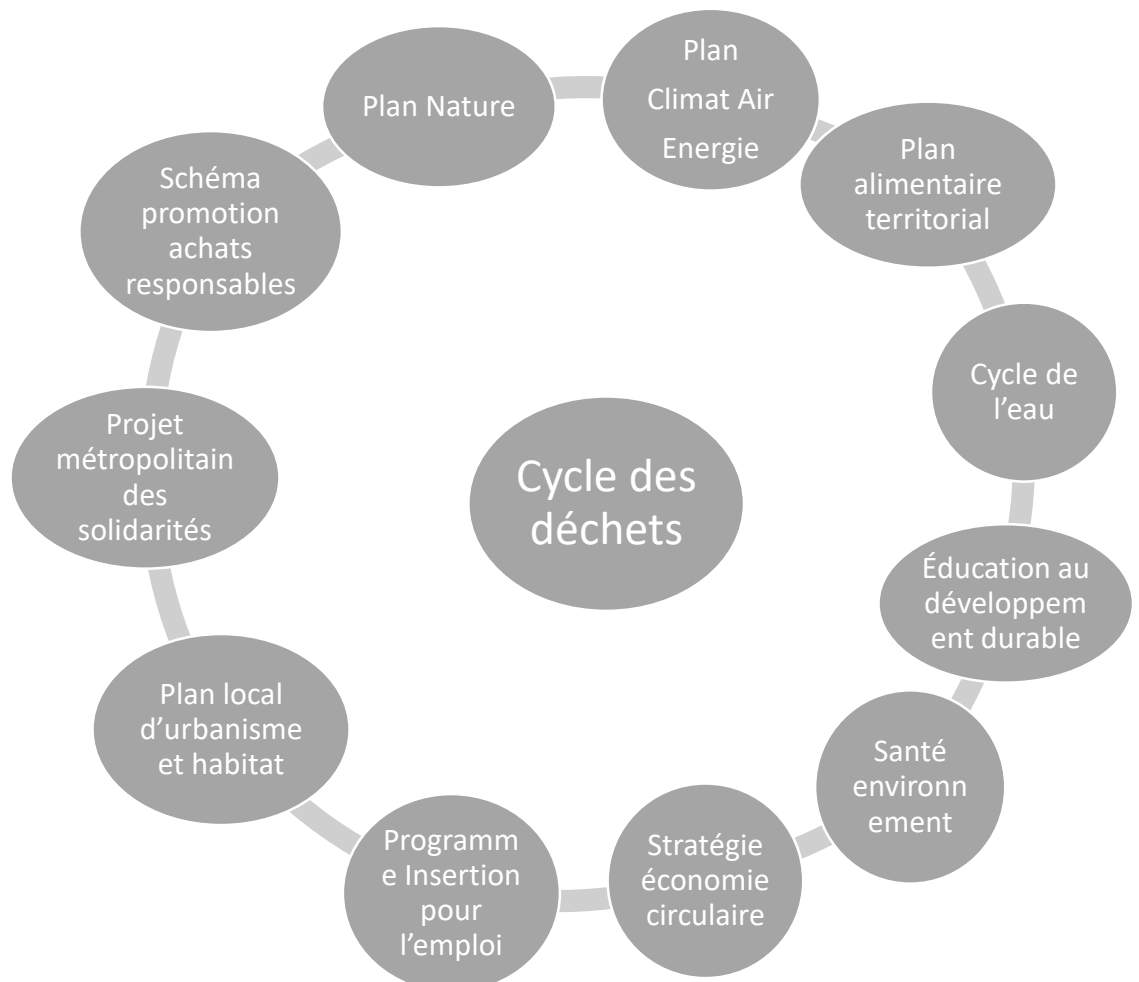
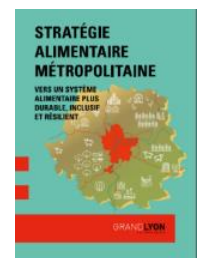
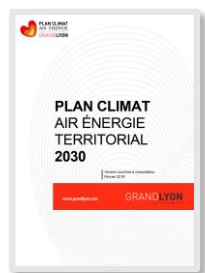
=> Diminuer la quantité incinérée de déchets ménagers et assimilés collectés par la métropole



GRANDLYON  
la métropole

## ... et contributeur au sein des autres projets de territoire

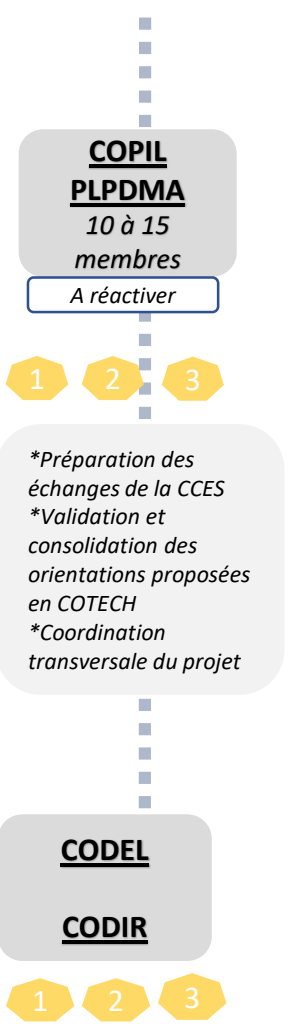
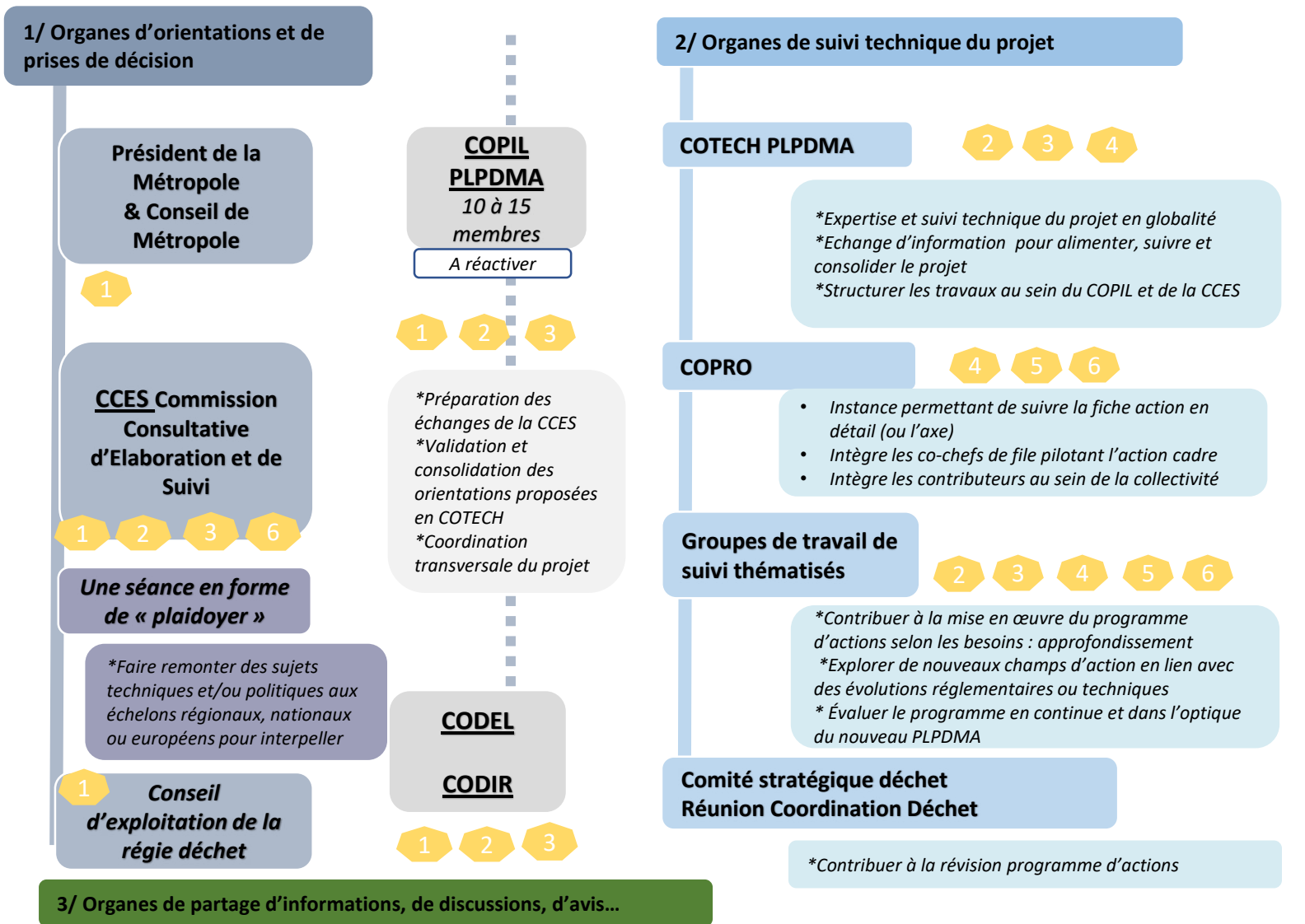
Le PLPDMA #2 s'inscrit et participe aux politiques publiques de transition écologique menées par la Métropole.



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Gouvernance

La conduite du programme de prévention repose sur l'articulation de nombreuses instances mises en place pendant le PLPDMA 2029-2024 réunissant des acteurs internes et externes à la Métropole de Lyon et ajustées pour 2025-2030



- Instances organisées ou co-organisées par la Métropole de Lyon**
- Conseil Métropolitain des Jeunes
  - Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)
  - Club Transitions & Résilience
  - Réseau RRET & Conférences Territoriales des Maires
  - Comité territorial économie circulaire

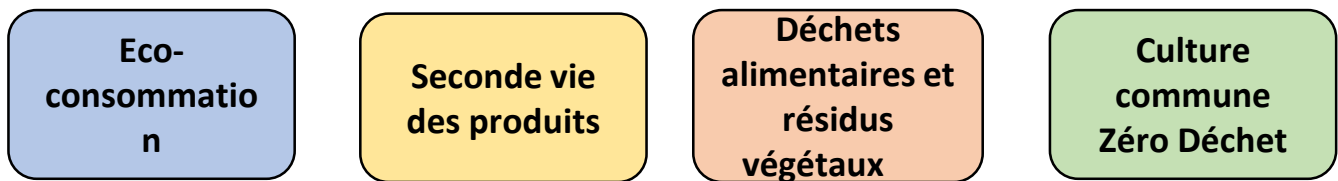
- Instances organisées par des acteurs externes**
- Forum annuel organisé par l'académie sur le volet éducation au développement durable
  - Réseau réunissant les centres sociaux et MJC
  - Réseau des bailleurs sur le territoire de la métropole

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Proposition d'architecture de ce nouveau PLPDMA

Il a été imaginé de manière à être **percutant, engageant et resserré**. Le travail de diagnostic socio-économique du territoire, l'analyse des données de production des DMA, l'évaluation globale du précédent PLPDMA, la concertation avec les acteurs et la volonté politique ont permis de prioriser :

- 4 gisements majoritaires regroupés en **3 thématiques « flux »** et **1 thématique « support »** et transversale

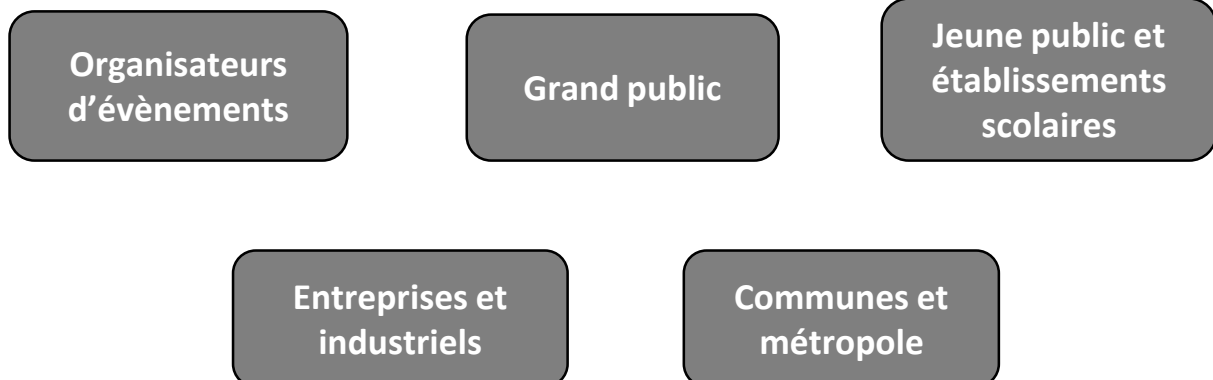


- **1 thème « satellite ou en filigrane »** autour duquel gravite cibles-gisements-thématiques



- **Des argumentaires employés comme "bruit de fond"** : santé-facilité - économie - cadre de vie
- **Des équipements structurants** : végétérie, service numérique zéro déchet, éco-centre, lieu totem du réemploi, centres de lavage

- **5 cibles prioritaires**



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Les enjeux par thématique en un coup d'œil

### Emballages à usage unique

- \*5 millions de t. d'emballages ménagers mis sur le marché chaque année en France
- \*Gisement d'emballages (verre compris) : 40% des DMA sur la Métropole soit 125 kg/hab
- \*Loi AGEC : Obj. -20% emballages plastiques à usage unique et Obj. de réemploi équivalent de % des emballages en 2027
- \*4 sites de lavage opérationnels sur le territoire, dont 2 industriels
- \*Potentiel fort de réduction et de création de coopération territoriale

### Gaspillage alimentaire

- \*10 millions de tonnes jetées/an en France soit 12 à 20 milliards d'€ jetés
- \*20 à 30 kg/hab (MODECOM : 12 kg/hab de gaspillage alimentaire hors produits sous emballages)
- \*Loi AGEC Obj. -50% / Soit 6 kg/hab a minima sur la Métropole

### Textiles sanitaires

- \*Gisement : 34 kg/hab et 16% des OMR
- \*Enjeu de santé publique et environnemental fort

### Culture commune Zéro Déchet

- \*Une communication moins éparse et dispersée
- \*Créer un socle commun de connaissance prévention pour l'ensemble des acteurs engagés, et ce peu importe leur niveau d'engagement
- \*Investir les lieux du quotidien et les événements populaires avec des messages de prévention
- \*Approche englobante avec les bénéfiques escomptés des pratiques de réduction autour des bruits de fond santé, facilité, budget et cadre de vie

### Seconde vie des produits

- \*15 donneries et 860 t. collectées en 2023
- \*534 silos textiles et ~3 kg/hab collectés
- \*Gisement : 8.1 kg/hab de textiles dans les OMR
- \*Loi AGEC : Obj. de 5% équivalent des DMA orientés vers le réemploi = 18,2 kg/hab (26093 t.)
- \*Des filières REP élargies (jeux-jouets, articles de sport et de loisirs, articles bricolage et jardin, Bâtiment-PMCB) et renforcées par des fonds réemploi et réparation

### Compostage

- \*Potentiel réduction 20 à 70kg/hab/an
- \*Gisement : 59 kg de déchets alimentaires/hab dans les OMR dont 12 kg/hab de gaspillage
- \*Métropole engagée depuis 2009 autour des 3 types de compostages (individuel, partagé, en établissement) : 26 037 composteurs individuels et 893 composteurs partagés
- \*2950 tonnes (t.) évitées par le compostage individuel et 1088 t. par le compostage partagé

### Gestion en proximité des résidus végétaux

- \*Potentiel de réduction de 18.1 kg/hab
- \*24% des apports en déchèterie et risque fort de saturation
- \*Potentiel fort de participation à l'adaptation climatique et à la végétalisation urbaine via la gestion différenciée des espaces verts, le choix des essences et la gestion *in situ*
- \*Besoin en broyat pour le compostage : 1891,9 t. (8.23% des apports en déchèterie)

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

Pour réduire les déchets de près de 13% (soit 50 kg/hab sur la période 2025-2030), le prochain **PLPDMA 2025-2030** s'articule autour de **4 thèmes** déclinés en **12 orientations** !

Elles ont vocation à être mises en œuvre de façon partagée entre la métropole de Lyon et les acteurs du territoire engagés (éco-organismes, associations, communes, établissements publics, entreprises,...)



## Consommer autrement

Pour limiter les emballages et le jetable

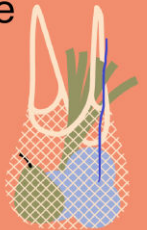
Utiliser des contenants réutilisables, déployer un plan zéro plastique (spectacles, évènements, marchés publics), etc.



## Renforcer le compostage

et la gestion en proximité des résidus végétaux

Pérenniser le compostage de proximité et disposer de sites de mise à disposition de broyat, etc.



## Donner, partager, réparer, réutiliser...

Pour prolonger le cycle de vie des objets

Créer des éco-centres de récupération d'objets, généraliser les pratiques de troc-don, multiplier les lieux, etc.



## Communiquer, en réseau

pour une diffusion plus large. Informer sur les bénéfices et la prévention

Mettre en place un service numérique, sensibiliser en proximité, animer le réseau d'acteurs, etc.



Ces orientations sont intégrées et valorisées au sein des axes 1 et 2 du schéma directeur déchet

### AXE 1

**DEPLOYER LES SOLUTIONS ADAPTEES AUX USAGERS POUR REDUIRE ET TRIER LEURS DECHETS**

*Mettre à disposition des outils propres à chaque contexte pour tous les flux, afin de faciliter le changement de pratique*

### AXE 2

**ACCOMPAGNER LES USAGERS DANS LE CHANGEMENT DE LEURS PRATIQUES**

*Faire connaître les solutions, sensibiliser et inciter au changement, contrôler*

### AXE 3

**FAIRE DES DECHETS DES RESSOURCES DURABLES**

*Adapter les outils aux transformations à venir et contribuer à la transition énergétique et environnementale*



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

Zoom sur les **12 orientations**



## Consommer autrement Pour limiter les emballages et le jetable

### # Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

*Créer de la coopération territoriale et mobiliser tous les acteurs de la chaîne de distribution alimentaire afin de disposer d'un maillage territorial de solutions de réemploi des emballages*

### # Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

*Inciter les habitants et professionnels à l'utilisation d'emballages non réutilisables (acheter en fonction des besoins réels, favoriser le recours au vrac, privilégier des produits alternatifs aux produits à usage unique ou à faire soi-même).*

#### Exemples de réalisations attendues

- Inciter les émetteurs de produits à évoluer dans leur process de production vers le réemploi
- Lancer un appel à projet annuel ou tous les 2 ans pour soutenir les acteurs du territoire dans l'émergence et le développement de leurs activités visant la consigne/réemploi des emballages
- Mailler le territoire de points de collecte du verre (espace public, pôles d'entreprises)
- Déployer le plan zéro plastique (ex : spectacles, évènements, clauses dans les marchés publics,...)
- Créer une charte « Métropole de Lyon zéro emballage à usage unique » pour les structures concernées et les valoriser : 500 acteurs signataires

### # Réduire le Gaspillage Alimentaire

*Impliquer les communes pour développer le don alimentaire sur les marchés forains et le secteur de la restauration collective pour réduire les pertes alimentaires*

### # Favoriser l'hygiène durable

*Accompagner les professionnels à essayer sur l'usage des textiles sanitaires lavables, et des utilisateurs à les adopter*

### # Assurer la prévention dans les évènements et manifestations locales

*Accompagner et inciter les organisateurs d'évènements et de manifestations locales dans l'éco-organisation à travers la réduction des déchets à la source*

#### Exemples de réalisations attendues

- Former chaque année 20 à 50 professionnels de santé sur l'hygiène durable et démultiplier
- 1 000 bénéficiaires d'un soutien sur l'alternative aux textiles jetables via 2 campagnes dédiées d'aide à l'acquisition
- Mobiliser en réseau les professionnels de la restauration collective autour des bonnes pratiques de lutte contre le gaspillage alimentaire : 1 à 2 rencontres collectives chaque année
- 100% des communes engagées pour réduire le gaspillage alimentaire sur les marchés forains
- 100% des évènements appliquent les dispositions zéro plastique à usage unique d'ici 2030
- 20 organisateurs d'évènement par an accompagnés sur l'appropriation du zéro déchet

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

Zoom sur les **12 orientations**



## # Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

*Disposer de lieux de proximité réparties sur tout le territoire pour rendre accessible à un maximum d'usagers des solutions locales pour favoriser la seconde vie (allongement de la durée d'usage, don, réparation, réemploi,...)*

## # Promouvoir les pratiques de réemploi

*Faire connaître aux grands lyonnais les solutions locales et leur permettre de donner plutôt que de jeter*

### Exemples de réalisations attendues

- Créer 2 éco-centres\* en zone péri-urbaine et en zone urbaine dense (\*zone de dépôt et de récupération d'objets)
- Lancer un appel à projet annuel ou tous les 2 ans pour soutenir les acteurs du territoire dans l'émergence et le développement de leurs activités de don/réemploi
- Affecter 20 lieux annuels à des porteurs de projet (occupation temporaire, identification d'opportunité foncière et en locaux)
- Généraliser la gratuité-troc-don dans les établissements recevant du public : 10 à 20 espaces identifiés chaque année
- Engager 100% des acteurs/exploitants et structures de médiation dans la diffusion des solutions existantes



## # Pérenniser le développement du compostage citoyen

*Pérenniser le compostage de proximité et lui donner du sens pour réduire et valoriser les restes alimentaires et les résidus de jardin*

## # Gérer en proximité les résidus végétaux

*Tendre vers la gestion différenciée des végétaux par le choix des essences végétales, la valorisation sur site des résidus végétaux, la mise à disposition de broyat pour les habitants et les sites de compostage collectif, les jardins partagés ou pédagogiques*

### Exemples de réalisations attendues

- Déployer le compostage de proximité : 15 000 composteurs individuels et 700 composteurs partagés supplémentaires
- Mobiliser et former en continu les 3000 référents de site de compostage (anciens et nouveaux)
- Soutenir le remplacement des haies à croissance rapide par des haies à croissance lente
- Créer des sites de broyage des résidus végétaux pour déposer et pour sensibiliser, ouvert aux particuliers et aux professionnels éligibles (10 lieux : végéteries et placettes de broyat)



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Zoom sur les 12 orientations



### # Diffuser une communication englobante

*Communiquer auprès des usagers sur le bien-fondé de la réduction des déchets et les avantages escomptés, en parlant de santé, de budget et de cadre de vie, grâce à une diversité d'outils*

### # Massifier la diffusion des messages de prévention

*Investir le quotidien des usagers pour les inciter à réduire leurs déchets (des temps forts publics, des lieux du quotidien) sur le gaspillage alimentaire, compostage, réemploi, réparation, achat malin... au côté des solutions de tri et de gestion des déchets*

### # Animer le réseau

*Utiliser, animer les réseaux d'acteurs fédérateurs et opérationnels existants et à venir.*

#### Exemples de réalisations attendues

- Mettre en place un service numérique zéro déchet recensant les acteurs et les solutions locales
- Sensibiliser les nouveaux arrivants via des lieux de proximité (ex : Maisons de la Métropole)
- Organiser 1 à 2 séances de rencontre entre les porteurs de solutions et les bénéficiaires (professionnels, entreprises, santé, commerces)
- Sensibiliser 140 000 habitants / an par les ambassadeurs métropolitains à la rencontre des usagers sur les lieux de la vie courante et les événements

## Déclinaison du PLPDMA selon les cibles prioritaires

- **Le grand public**
- **Le jeune public et établissements scolaires**
- **Les acteurs économiques (entreprises, industriels, fédérations)**
- **Les organisateurs d'évènements**
- **Une métropole et des communes éco-exemplaires**

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Déclinaison par cibles

### Le PLPDMA pour le grand public

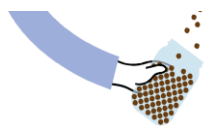
Le **grand public** est une des **cibles phares** dans les **Programmes Locaux de Prévention**. Au sein du dernier Programme National de Prévention des Déchets, l'enjeu de sensibiliser le grand public est en filigrane dans les 5 axes.

Le **précédent PNPD 2014-2020**, dont la trame est encore utilisée dans le plus récent [Guide Élaborer et conduire avec succès un PLPDMA \(ADEME 2018\)](#), consacre son **10<sup>ème</sup> axe** à la **sensibilisation des acteurs et à favoriser la visibilité de leurs efforts en faveur de la prévention des déchets**.

C'est par le biais de cette cible que sont menées d'importantes actions sur les changements de comportement. Voici une liste non exhaustive d'actions entrant dans ce cadre :

- Actions de communication sur la prévention
- Opérations témoin, diffusion et suivi
- Rencontres périodiques sur la prévention

Le grand public est une cible essentielles d'autres projets de territoire menés par la Métropole de Lyon : Projet Alimentaire du Territoire Lyonnais, Plan Zéro Plastique, Education au développement durable PATR ...



## Consommer autrement

Pour limiter les emballages et le jetable

### Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- Permettre au grand public de réduire fortement ses déchets d'emballages et de bouteilles en verre par la simplicité d'accès à la consigne pour réemploi : dans les commerces, en hors foyer, sur des événements, marchés
- Aider à l'appropriation des dispositifs de consigne pour réemploi afin de relayer leur existence : kits de prêts, solutions de mutualisation pour événements occasionnels, relai en entreprise ...

### Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Promouvoir la consommation d'eau du robinet en s'appuyant notamment sur le maillage des points d'accès à l'eau potable
- Sensibiliser sur les risques santé du plastique à usage unique à travers des temps forts (conférences, spectacles, festival zéro plastique 2025)
- Proposer des animations pour inciter à la réduction des emballages et promouvoir le vrac
- Favoriser l'éco-consommation en valorisant les structures signataires de la charte Métropole Lyon Zéro Plastique (commerces, bars, clubs sportifs ...)

### Favoriser l'hygiène durable

- Sensibiliser aux produits d'hygiène lavable par le biais des professionnels du médical formés (santé, petite enfance, services et soins à la personne) à travers des ateliers parents-enfants
- Accompagner le passage aux textiles sanitaires et hygiéniques lavables à travers l'aide à la location ou à l'acquisition avec l'appui des professionnels du médical et d'un réseau de partenaires

### Assurer la réduction des déchets dans les événements et les manifestations locales

- Visibiliser les solutions de prévention en accompagnant les organisateurs d'événements et de manifestations locales à les mettre en place : mutualisation de matériel, consigne pour réemploi, vaisselle réemployable, accès à l'eau potable...

### Réduire le gaspillage alimentaire

- Nota Bene : l'action cible ici directement les acteurs de la restauration collective et les marchés forains. Le grand public est ici touché dans un second temps (« cible domino »)*
- Sensibilisation des convives en restauration collective et possibilité pour aller plus loin d'intégrer le groupe projet en cas d'accompagnement
  - Dispositifs et actions de réduction du gaspillage alimentaire visibles lors des temps de repas
  - Sensibilisation du grand public sur les marchés forains : achat de légumes moches, glanage en fin de marché...

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Déclinaison par cibles



### Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

- Sensibiliser et rendre visible le réemploi, le don, la gratuité et le troc dans les espaces recevant du public
- Valoriser l'image du réemploi et de la seconde main avec des points de vente collectifs et lieux totems
- Faciliter le don et le réemploi en maillant le territoire de solutions de proximité

### Promouvoir les pratiques de réemploi

- Faciliter l'accès aux lieux de réemploi en les rendant plus visibles (panneaux donneries/réemploi, cartographie en ligne des solutions)
- Informer par type d'objets les solutions existantes et créer une culture du réemploi dans la population
- Sensibiliser au réemploi et à la mutualisation d'objets lors d'étapes clés de vie (déménagement, emménagement) via les réseaux de publicité et de communication conventionnels et des outils (autocollants boîte aux lettres ...)

### Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Garantir l'adhésion aux pratiques de gestion de proximité et de tri des déchets alimentaires, tout type d'habitat confondu
- Soutenir et accompagner le grand public dans les projets de compostage de proximité, et par extension les projets de biodiversité en ville, en fournissant le matériel, en proposant des visites sur demande et en rendant plus accessible le broyat
- Motiver et orienter les personnes intéressées à se former comme référent de site de compostage

### Renforcer le compostage et la gestion en proximité des résidus végétaux

### Gérer en proximité les résidus végétaux

- Encourager le remplacement des haies par des essences à croissance lente via une subvention et sensibiliser à l'adaptation au climat
- Visibiliser les solutions de seconde vie des végétaux, le végétal local et son intégration en milieu urbain
- Offrir via les végétries un haut niveau de services pour réduire les résidus végétaux : ateliers de sensibilisation gestion écologique du jardin, lieu de dépôt, lieu de récupération du broyat ...



### Diffuser une communication englobante

- Donner accès à un service numérique zéro déchet qui intègre la prévention dans toutes les recherches effectuées
- Motiver aux changements de comportement en appuyant sur les arguments de santé, économique et de facilité d'accès sur la Métropole
- Organiser des lieux ressources sur la prévention en proximité
- Identifier 5 gestes emblématiques PLPDMA pour le grand public

### Animer le réseau

*Nota Bene : cette action ne cible pas directement le grand public. Elle fait partie des actions support « culture commune zéro déchet » pour toucher l'ensemble de la population*

### Massifier la diffusion des messages de prévention

- Donner envie via la diffusion d'une culture commune et une approche englobante de la prévention
- Toucher les lieux de consommation et du quotidien ainsi que les événements populaires
- Sensibiliser via les ambassadeurs de la prévention en porte-à-porte ou en animations

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Déclinaison par cibles

### Le PLPDMA pour le jeune public et établissements scolaires *(en couleur, la déclinaison pour le jeune public)*

#### Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- Faire un état des lieux des emballages produits dans les établissements scolaires (commandes restauration collective, fournitures, consommables)
- Solliciter les fournisseurs pour identifier des alternatives à des produits générant trop d'emballages et tendre vers un maximum d'emballages réemployables

#### Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Considérer l'échelon des établissements scolaires comme un maillon de la réussite du PZP : accès eau potable, participation au festival zéro plastique

#### Favoriser l'hygiène durable

- Sensibiliser le personnel professionnel et médical sur les produits d'hygiène lavables
- Appuyer l'organisation d'ateliers d'information auprès des scolaires sur les solutions alternatives aux tampons/serviettes et la précarité menstruelle
- Mise à disposition de kits textiles sanitaires et hygiéniques lavables dans les collèges

#### Assurer la réduction des déchets dans les événements et les manifestations locales

- Intégrer les établissements scolaires comme organisateurs d'événements (fêtes de fin d'année, portes ouvertes ...) pour une prise en compte globale de la prévention des déchets
- Faire se rencontrer des classes et des organisateurs d'événements intégrant une prévention des déchets avancée

#### Réduire le gaspillage alimentaire

- Mobiliser et accompagner les restaurants collectifs scolaires de la Métropole sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié au partage des bonnes pratiques
- Intégrer une ou plusieurs classes dans le groupe projet des accompagnements et prévoir des temps de sensibilisation des convives sur le temps du repas

#### Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Gestion de proximité et compostage partagé proposés aux établissements scolaires
- Le personnel en charge intègre le réseau des référents de site de compostage
- Sensibilisation en classe autour de la gestion de proximité des biodéchets et lieu ludique pour aborder les enjeux de la prévention

#### Gérer en proximité les résidus végétaux

- Sur demande, proposer des temps de sensibilisation à la gestion de proximité des résidus végétaux si des établissements scolaires le souhaitent
- Cibler prioritairement les établissements ayant un espace potager ou de jardin pédagogique
- Proposer en classe des animations sur la thématique

#### Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

- Déployer des zones de gratuité, troc ou don dans l'ensemble des établissements scolaires ou équipements jeunesse (MJC, missions locales ...)
- Dans le cas d'opérations de rénovation / démolition au sein d'un établissement impliqué dans le PLPDMA, mettre en lien avec des opérateurs PEMD pour maximiser le réemploi des matériaux et l'intégrer in situ si opportun

#### Promouvoir les pratiques de réemploi

- Projets d'établissements scolaires avec animations en classe sur la seconde vie et le réemploi des objets, pouvant intégrer une dimension projet avec l'organisation d'une collecte

#### Diffuser une communication englobante

- Identifier les 5 gestes emblématiques pour informer/sensibiliser/engager les établissements scolaires et le jeune public

#### Animer le réseau

- Mobiliser les établissements scolaires pour la formation généraliste prévention des déchets si demande
- Les intégrer au forum de solutions

#### Massifier la diffusion des messages de prévention

- Communiquer et sensibiliser au plus proche de l'utilisateur

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Déclinaison par cibles

### Le PLPDMA pour les acteurs économiques (entreprises, industriels, fédérations)

#### Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- Faire connaître et promouvoir les solutions de matériel mutualisé/loué aux entreprises
- Faciliter la consigne pour réemploi via la mobilisation des commerces, Rebooteille et des AAP pour faire émerger des solutions
- Mobiliser des acteurs économiques/fédérations (UMIH, Fédération des industries du verre) pour créer des centres de lavage mutualisés
- Solliciter les commerces/restaurants/forains pour expérimenter la mise en place de bornes de consigne/déconsigne

#### Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Intégrer les acteurs économiques dans le Plan Zéro Plastique (exemple : mobiliser les commerces de vente à emporter à travers la charte métropolitaine zéro emballage à usage unique)

#### Favoriser l'hygiène durable

- Former les professionnels de santé et de la petite enfance à l'hygiène durable

#### Assurer la prévention dans les événements et les manifestations locales

- Faire connaître aux entreprises qui organisent des événements les solutions de prévention des déchets : vaisselle, achats, mobilier, réduction du gaspillage ...

#### Réduire le gaspillage alimentaire

- Accompagner les restaurants collectifs privés sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Mobiliser les forains sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Intégrer le personnel impliqué dans le réseau des bonnes pratiques

#### Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

- Faire connaître aux entreprises, qui s'installent ou renouvellent leur matériel, les solutions locales de réemploi (ex. : hôtel grandes voisines de Francheville équipé par FNDSA)
- Intégrer les acteurs économiques (éco-organismes, fédérations comme Union des industries textiles et l'ameublement français) dans la coopération territoriale et le réseau dédié à la seconde vie des objets

#### Promouvoir les pratiques de réemploi

- Rendre visible les acteurs privés du réemploi/réparation (QualiRepar) via la cartographie
- En lien avec le service Économie circulaire, organiser des bourses aux matériaux à destination des acteurs économiques (don / achat)

#### Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Accompagner les acteurs économiques aux solutions de gestion de proximité des biodéchets sur demande
- Mobiliser les salariés référents dans le réseau des référents de site de compostage

#### Gérer en proximité les résidus végétaux

- Former les gestionnaires privés d'espaces verts à la gestion différenciée (choix des essences, tonte raisonnée, paillage, gestion de proximité, accompagnements possibles par la FREDON...)
- Mobiliser les pépiniéristes autour du soutien métropolitain au remplacement des haies par des essences à croissance lente et au « végétal local »
- Mobiliser les paysagistes autour du concept de végétation pour les sensibiliser via des ateliers et pour favoriser le dépôt de branchages/végétaux alimentant les besoins en broyat du territoire

#### Diffuser une communication englobante

- Identifier les 5 gestes emblématiques pour informer/sensibiliser/engager les acteurs économiques

#### Animer le réseau

- Intégrer les acteurs économiques dans les réseaux dédiés à la prévention (textile lavable local, limitation des emballages, limitation des résidus végétaux, réemploi, les boucles ...) et dans les forums de solutions

#### Massifier la diffusion des messages de prévention

- Communiquer et sensibiliser au plus proche de l'utilisateur



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Déclinaison par cibles

### Le PLPDMA pour les organisateurs d'évènements

#### Assurer la réduction des déchets dans les évènements et les manifestations locales

- Accompagner les organisateurs d'évènements à une prise en compte globale de la prévention des déchets (systèmes de réemploi, achats groupés, mobilier réutilisé, dons alimentaires...) via formations et conseils
- Promouvoir via une labellisation ou une signalétiques les évènements éco-responsables

#### Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Accompagner les organisateurs d'évènements vers la mise en œuvre de plans zéro plastiques intégrés (fontaines à eau, achats...) via le package de formation
- Proposer si opportun l'organisation par la Métropole de représentations de spectacles sur le thème du zéro plastique

#### Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- Faire connaître et promouvoir les solutions de matériel mutualisé/loué aux organisateurs d'évènements
- Solliciter les organisateurs d'évènements pour la mise en place d'un système de consigne pour réemploi intégré sur l'alimentation (bornes de consigne/déconsigne)
- Mettre en lien avec les structures apporteurs de solutions sur la limitation des emballages

#### Réduire le gaspillage alimentaire

- Leur proposer pour inspiration les solutions de lutte contre le gaspillage alimentaire utilisées par les marchés forains
- Mettre en relation avec les structures apporteurs de solutions (don alimentaire ...)

#### Favoriser l'hygiène durable

*Pas de déclinaison spécifique*

#### Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

- Si opportun, proposer aux organisateurs d'évènements d'une dimension importante des espaces de dons pour les acteurs locaux du réemploi
- Spécifiques aux vide-greniers/braderies : proposer un service de débarras des invendus en partenariat avec le groupement des acteurs du réemploi

#### Promouvoir les pratiques de réemploi

*Pas de déclinaison spécifique*

#### Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Accompagner les organisateurs d'évènements aux solutions de gestion de proximité des biodéchets sur demande

#### Gérer en proximité les résidus végétaux

*Pas de déclinaison spécifique*

#### Diffuser une communication englobante

- Identifier les 5 gestes emblématiques pour informer/sensibiliser/engager les organisateurs d'évènements

#### Animer le réseau

- Les mobiliser dans le réseau des évènements éco-responsables avec AREMACS
- Mettre en relation avec des apporteurs de solutions lors des forums dédiés

#### Massifier la diffusion des messages de prévention

- Mobiliser et accompagner les organisateurs d'évènements populaires pour qu'ils puissent être des relais/acteurs de la diffusion des messages de prévention



# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Déclinaison par cibles

L'exemplarité est l'une des priorités du Programme National de Prévention des Déchets 2021-2027 à travers son 5<sup>ème</sup> axe « Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets ».

Il s'agit aussi d'un impératif en matière de légitimité et de crédibilité pour porter un programme d'action ambitieux sur les changements de comportement.

L'exemplarité des collectivités territoriales engagées dans un PLPDMA porte sur la réduction de tous les déchets produits, issus du fonctionnement comme de la mise en œuvre des politiques publiques :

- Par leurs agents et les activités de leurs services et directions ;
- Par les collectivités et communes de leur territoire ;
- Par les établissements et sites liés à une compétence de la collectivité ou des collectivités et communes du territoire : établissements scolaires, centres de sports et de loisirs, centres culturels, CCAS/CIAS, établissements médico-sociaux, offices de tourisme...

Les points d'attention, fixés par l'ADEME, sont :

1. D'établir un diagnostic des déchets et pratiques des administrations publiques et de leurs établissements
2. Sensibiliser les acteurs des administrations publiques
3. Diffuser et implanter les outils et bonnes pratiques
4. Renforcer et systématiser la prise en compte de la prévention dans les politiques d'achats publics
5. Développer et renforcer la politique de consommation éco-responsable

A noter que la Métropole de Lyon a d'ores et déjà installé sa politique d'éco-exemplarité à travers le **Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPAR)** qui permet de soutenir l'économie local, de développer des pratiques d'achats responsables, promouvoir de nouveaux modèles économiques, accompagner la viabilité environnementale, l'inclusion et la justice sociale sur le territoire métropolitain. Ainsi, pour 2025, 100% des marchés métropolitains doivent comporter des considérations environnementales dont un critère environnemental.

Le **Plan Zéro Plastique (PZP)**, pleinement intégré au SPAR et au PLPDMA, s'ancre aussi dans cette dynamique interne d'éco-exemplarité, visant la réduction des plastiques à usage unique et le déploiement de solutions opérationnelles de réemploi. Il proposera l'élaboration de nouveaux cadres d'achat zéro plastique et de promotion du réemploi.

## Une métropole et des communes éco-exemplaires

Voici ci-dessous la déclinaison des 12 fiches-actions du PLPDMA 2025-2030 pour la Métropole du Grand Lyon et ses communes (en couleur, il s'agit de la déclinaison pour les communes) :

### Poursuivre le développement du compostage citoyen

- Compostage partagé dans l'ensemble des espaces métropolitains jugés opportuns
- Motiver et orienter les nouveaux salariés vers la formation de référents de site de compostage, notamment internes
- Orienter les espaces communaux vers une gestion de proximité des biodéchets dès que possible et proposer les formations consacrées

### Gérer en proximité les résidus végétaux

- Sur les espaces verts métropolitains, favoriser la gestion en proximité des résidus végétaux et accompagner les prestataires gestionnaires dans ces pratiques (choix des essences, gestion in situ, tonte raisonnée, paillage...)
- Solliciter l'aide de la FREDON Auvergne – Rhône-Alpes pour se doter d'un outil permettant l'amélioration continue, la Charte +Nature, auprès de la Métropole et de ses communes
- Mobiliser les communes autour du concept de végétérierie, équipement structurant pour réduire les résidus végétaux, et des services associés (location broyeur mutualisé, outil pour favoriser un usage local du broyat, animations ...)

### Réduire le gaspillage alimentaire

- Mobiliser et accompagner les restaurants collectifs de la Métropole sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié au partage des bonnes pratiques
- Mobiliser les restaurants collectifs, notamment scolaires, dont les communes ont la gestion sur la réduction du gaspillage alimentaire
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié au partage des bonnes pratiques (personnel en charge de la restauration scolaire, achats, prestataires ...)
- Mobiliser les forains autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Déclinaison par cibles

### Promouvoir les pratiques de réduction des emballages et des produits à usage unique

- Élaborer une stratégie métropolitaine de déploiement de points d'accès à l'eau dans l'espace public et les lieux métropolitains recevant du public
- Développer le portage de repas à domicile sans plastique en lien avec les CCAS et les structures partenaires
- Accompagner les communes et acteurs publics du territoire en charge de la restauration collective dans la suppression des contenants et vaisselle à usage unique

### Renforcer le territoire en solutions pour limiter les emballages

- Favoriser les pratiques de mutualisation/location de matériel au sein de la Métropole à travers une information régulière et la mise à jour des solutions dans un annuaire
- Faire connaître et promouvoir les solutions de matériel mutualisé ou loué aux communes
- Faire connaître et solliciter les communes pour expérimenter la mise en place de bornes de consigne/déconsigne sur l'espace public via un appel à manifestation d'intérêt Communes
- Faire connaître les pratiques de réduction des emballages aux communes et les solliciter pour mettre en œuvre des kits de prêt via un appel à manifestation d'intérêt Communes

### Favoriser l'hygiène durable

- Informer et mobiliser les communes gestionnaires de crèches ou d'EAJE (équipement d'accueil des jeunes enfants) pour intégrer des lots relatifs aux changes lavables dans leurs marchés de fourniture
- Intégrer les acteurs concernés en interne dans le réseau dédié aux textiles sanitaires lavables pour le partage des bonnes pratiques
- Former le personnel médico-social communal sur les pratiques et enjeux liés aux produits d'hygiène lavables

### Assurer la réduction des déchets dans les événements et les manifestations locales

- Accompagner les services organisateurs d'événements internes et externes à une prise en compte globale de la prévention des déchets : vaisselle, achats, mobilier, réduction du gaspillage ...
- Accompagner les communes à la prise en compte d'un soutien logistique conditionné à la prise d'engagements écoresponsables pour les organisateurs d'événements sur l'espace public

### Mailler le territoire en solutions locales de la seconde vie

- Déployer des zones de gratuité, troc ou don dans l'ensemble des espaces métropolitains jugés opportuns, en particulier ceux recevant du public
- Accompagner les communes et notamment les espaces recevant du public sur la mise en place de zones de gratuité, troc ou don
- Mobiliser les communes non couvertes par la présence d'acteurs du réemploi pour faciliter le don en proximité

### Promouvoir les pratiques de réemploi

- Intégrer dans le volet formation/module nouveaux arrivants une sensibilisation sur l'existant pour favoriser la seconde vie des produits en s'appuyant sur la brigade de valoristes (binôme agent Métropole et entreprise à but d'emploi)
- Déployer cette même offre pour le personnel communal

### Diffuser une communication englobante

- Mobiliser les communes autour de la stratégie globale de communication afin qu'elle puisse en être un relais voire un acteur
- Identifier les 5 gestes emblématiques pour informer/sensibiliser/engager les communes

### Animer le réseau

- Mobiliser les communes au sein du Club Transitions et Résilience
- Mobiliser le personnel communal concerné pour chaque réseau thématique du PLPDMA et rester à l'écoute de leurs attentes

### Massifier la diffusion des messages de prévention

- Mobiliser les communes autour de la stratégie de diffusion des messages de prévention afin qu'elle puisse en être un relais voire un acteur
- Accompagner les communes à cibler et investir les événements populaires pour toucher le plus grand nombre et les personnes non engagées

La mise en œuvre de la stratégie d'éco-exemplarité pour la Métropole et ses communes suit le même calendrier que le déploiement du PLPDMA sur le territoire.

Un bilan de la stratégie d'éco-exemplarité est réalisé chaque année lors de l'évaluation faite par la CCES.

# Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés 2025-2030

## Fiches actions

Les 12 orientations du PLPDMA sont présentées en annexe de ce document

> voir Document dédié "[les 12 orientations du PLPDMA 2025-2030](#)"

Les fiches actions sont structurées selon plusieurs items.

- **Titre de l'orientation**
- **Thème de rattachement parmi les 4 thématiques**
- **Rattachement au schéma directeur déchet selon l'axe principal**



- **Public cible de l'action**

Il s'agit des bénéficiaires directs visés par l'action

- **Résumé de l'orientation / action cadre**

Cet item permet de décrire en quelques mots le contenu visé de l'action

- **Étapes principales**

Il s'agit des sous-actions principales qui déclinent de manière opérationnelle l'orientation visée. Pour chaque étape principale, des objectifs quantifiés (résultats attendus) sont mentionnés ainsi que les acteurs pressentis en charge de son pilotage ou co-pilotage.

- **Le recours aux acteurs externes pour la conduite de l'action**

La mise en évidence des acteurs externes pour la conduite du projet est explicitée à travers les opérateurs (prestataires de la métropole de Lyon) et les partenaires (structures externes pouvant être dans co-construction, la mise en œuvre ou la réalisation des modalités de l'action)

- **Les relais :**

Il s'agit des acteurs de tout type en capacité de diffuser, porter, relayer les actions

- **Les indicateurs de résultats**

Il s'agit de préciser les modalités d'évaluation quantitatives ou qualitatives des étapes menées

- **Calendrier**

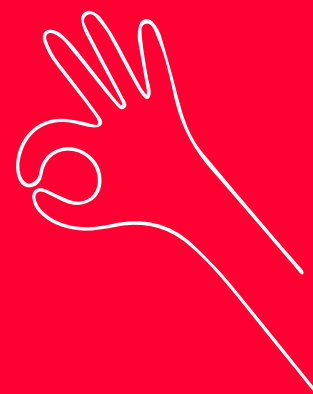
Il s'agit de préciser selon les étapes principales sur les 6 prochaines années la mobilisation concrète des moyens pour leurs réalisations. Une priorisation est effectuée selon un code couleur selon 3 niveaux associés principalement au degré d'effort sur les actions de communication, point majeur de la réalisation d'un PLPDMA. En voici la légende :

Action technique reposant sur un effort important en appui communicationnel via une campagne englobante et impactante à partir d'un thème annuel dédié

Action technique reposant sur un dispositif d'information nécessaire (communication de proximité)

Action technique menée en continuité peu impactante sur le volet communicationnel mais nécessitant un appui en information

# PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS 2025-2030



## Métropole de Lyon

20, rue du Lac – CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél : 04 78 63 40 40

[grandlyon.com](http://grandlyon.com)

